

**RÉGLEMENT DE CONSULTATION
MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

**PROJET DE RESTAURATION
DE L'ÉGLISE DE LANCIEUX**

-

**RESTAURATION DU BAS-CÔTÉ SUD (INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR)
ET RESTAURATION DES COUVERTURES DU VAISSEAU CENTRAL**

Date et heure limites de réception des offres :

VENDREDI 10 JUILLET 2026 à 12:00

MAITRISE D'OUVRAGE :

**MAIRIE DE LANCIEUX
1 RUE DE LA MAIRIE
22 770 LANCIEUX**

Téléphone : 02 96 86 22 19

Objet du marché public :

Projet de restauration de l'Église de Lancieux / Restauration du bas-côté Sud (intérieur et extérieur) et restauration des couvertures du vaisseau central

Mode de passation

MAPA : marché à procédure adaptée

Type de contrat

Marché public

Nombre de lots

8 lots

Délai de validité des offres

120 jours

Forme de groupement

Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire

Variantes

Sans

Prestation supplémentaire éventuelle

Sans

Clauses sociales

Sans

Clauses environnementales

Sans

Durée / Délai

Défini par lot

Négociation

Avec

Visite sur site

Visite conseillée

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation - p.4

- 1.1 Objet
- 1.2 - Mode de passation
- 1.3 - Type et forme de contrat
- 1.4 - Décomposition de la consultation
- 1.5 - Nomenclature
- 1.6 - Réalisation de prestations similaires

2 - Conditions de la consultation - p.5

- 2.1 - Délai de validité des offres
- 2.2 - Forme juridique du groupement
- 2.3 - Variantes
- 2.4 – Développement durable

3 - Les intervenants – p.5

- 3.1 - Maîtrise d'œuvre
- 3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier
- 3.3 - Contrôle technique
- 3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

4 - Conditions relatives au contrat – p.6

- 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution
- 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement
- 4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

5 - Contenu du dossier de consultation – p.7

6 - Présentation des candidatures et des offres - p.7

- 6.1 - Documents à produire
- 6.2 - Visites sur site

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis – p.9

- 7.1 - Transmission électronique
- 7.2 - Transmission sous support papier

8 - Examen des candidatures et des offres – p.11

- 8.1 - Sélection des candidatures
- 8.2 - Attribution des marchés
- 8.3 - Suite à donner à la consultation

9 - Renseignements complémentaires – p.14

- 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact
- 9.2 - Procédures de recours

1- OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION

1.1 – Objet

La présente consultation concerne :

Projet de restauration de l'Église de Lancieux /

Restauration du bas-côté Sud (intérieur et extérieur) et restauration des couvertures du vaisseau central – Bas-côté Sud et clos et couvert du vaisseau

Lieu(x) d'exécution :

Église de Saint-Cieux de Lancieux

6 rue de l'Église

22770 Lancieux

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 8 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	MAÇONNERIE / PIERRE DE TAILLE
02	CHARPENTE
03	COUVERTURE
04	MENUISERIE – FERRONNERIE
05	VITRAIL
06	POLYCHROMIE
07	ELECTRICITE
08	DEPLOMBAGE - DESAMIANTAGE

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45262512	Maçonnerie de pierres de taille

Lot(s)	Code principal	Description
01	45262512	MAÇONNERIE / PIERRE DE TAILLE
02	45261100	CHARPENTE
03	45261212	COUVERTURE
04	45421000-4	MENUISERIE – FERRONNERIE
05	45441000	VITRAIL
06	45261220-2	POLYCHROMIE
07	45310000	ELECTRICITE
08	45262660	DEPLOMBAGE - DESAMIANTAGE

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2- CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3 – LES INTERVENANTS

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

XV41 ARCHITECTE

Stanislas Coudière – Architecte du Patrimoine

14 Avenue Pasteur 35400 Saint-Malo & 1 Mail François Mitterrand CAP MAIL 35000 Rennes

Tél. : 0616739675 - Courriel : s.coudiere@xv41architecte.fr

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est « Mission de base ».

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.3 - Contrôle technique

APAVE IC Bretagne Nord Pacé
8 Boulevard de Trieux
ZAC des Touches
35740 PACÉ

Pour les missions suivantes :

Mission Hand – ERP : accessibilité des établissements recevant du public

Mission L : solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables

Mission LE : relative à la solidité des existants

Mission SEI : relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération sera assurée par :

APAVE IC Bretagne Nord Saint-Malo
Rue des Brégeons
ZAC des Mottais
35400 ST MALO

4 – CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le cadre de décomposition forfaitaire (CDF)
- Les plans (document carnet graphique)
- Le rapport initial de contrôle technique
- Les investigations structure du BET géotechnique et du BET structure

A2_Consultation

Projet de restauration de l'Église de Lancieux

- Le Plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé
- Le diagnostic amiante et plomb avant travaux. Constitué de 2 documents :
 - Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti
 - Rapport de repérage de matériaux et revêtements contenant du plomb avant démolition ou travaux dans un immeuble bâti
- Le DC1
- Le DC2
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Le certificat de visite

Pour les documents complémentaires, voir la liste des pièces jointe en annexe.

Il est remis gratuitement à chaque candidat exclusivement par voie électronique via la plateforme de dématérialisation "MégalisBretagne".

Les candidats téléchargent le dossier de consultation selon l'un des 2 cas suivants :

- téléchargement anonyme ;
- téléchargement « visible » avec renseignements des coordonnées de la personne et de l'entreprise, notamment une adresse de messagerie afin de pouvoir communiquer les modifications ultérieures ou des précisions apportées.

Il est donc fortement conseillé d'utiliser la seconde méthode de téléchargement décrite ci-dessus. Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 – PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Les candidats au Lot Maçonnerie – Pierre de taille devront présenter un Qualibat 2194 ainsi que des références en matière de travaux de confortation de fondations par injection de résines expansives de moins de 5 ans.	Non
Les candidats au Lot Charpente devront présenter un Qualibat 2393 et des références équivalentes.	Non
Les candidats au Lot Couverture devront présenter un Qualibat 2194 et des références équivalentes.	Non
Les candidats au Lot Menuiserie – Ferronnerie devront présenter respectivement un Qualibat 4393 et un Qualibat 4492 et des références équivalentes.	Non
Les candidats au Lot Vitrail devront présenter des références en matière de restauration de vitraux sur édifices anciens.	Non
Les candidats au Lot Polychromie devront présenter des références en matière de mise en œuvre de peinture à la chaux .	Non
Les candidats au Lot Électricité devront présenter des références en matière d'intervention sur des édifices anciens.	Non
Les candidats au Lot Déplombage – Désamiantage devront présenter un Qualibat 1552 ou une qualification AFNOR AAI/J/9407 non friable AFAQ ACERT équivalent. Pour le plomb : l'entrepreneur doit notamment pouvoir présenter les attestations de l'OPPBTP suivantes : module d'encadrement relatif à la gestion des risques liés à la présence de plomb	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Dans le DC1, vous devez fournir une adresse de messagerie consultable en permanence par votre entreprise. En effet, celle-ci sera utilisée :

• **Pour procéder à l'ensemble des échanges** (intervenant entre la commune de **LANCIEUX** et les candidats ; à savoir entre autres : les modifications du dossier de consultation, les négociations lorsque la procédure utilisée le permet, l'envoi des courriers de refus ; la notification des marchés pour les candidats retenus. Ces différents échanges seront réalisés par la plateforme Mégalis.

• **Pour être inscrite dans l'outil « e-attestations »** afin de procéder aux relances pour la fourniture des pièces à joindre par les attributaires des marchés.

Pièces de l'offre : (pour chaque lot)

La remise et la signature de l'acte d'engagement n'est pas obligatoire au moment du dépôt de l'offre. Toutefois, chaque candidat s'engage s'il est retenu à remettre son acte d'engagement et à signer son offre à l'issue de la procédure et à ce que celle-ci soit conforme à celle remise (sauf rectification d'erreur matérielle).

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et des annexes	Possible
Le cadre de décomposition forfaitaire (CDF)	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du marché : (pour tous les lots) - Le calendrier, l'organisation, et les installations de chantier - La sécurité et l'hygiène - Les matériaux - La méthodologie et les moyens matériels et humains - La démarche qualité et la démarche développement durable et sociale	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site recommandée

Une visite sur site est conseillée. Les conditions de visites sont les suivantes : l'église de Lancieux est ouverte au public en accès libre ; si nécessaire une clé est disponible à la mairie sur demande. Afin d'effectuer une visite du comble de la nef, la demande s'effectue auprès des services techniques de la ville au 07 88 62 87 31. Les entreprises devront prendre toutes les précautions nécessaires afin d'inspecter le comble dans des conditions de sécurité.

7 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE PLIS

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Seule la transmission sur le profil acheteur megalisbretagne est autorisée. Aucune offre papier ne peut être acceptée en application des articles R2132-7 à R2132 -14 du code de la commande publique.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur (adresse URL : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>). En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée. Le pli

doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Toute nouvelle offre envoyée par voie électronique par un même candidat, annule et remplace l'offre précédente.

Les candidats sont avertis que la remise de plis de taille importante (environ 40 Mo et plus) peut prendre de longues minutes au regard des débits Internet réellement disponibles sur le site à partir duquel s'effectue réellement la remise. Il est donc pertinent pour éviter autant que possible de longs délais de chargement des offres procéder à la remise des dossiers suffisamment longtemps avant les dates et heures limites de remise des offres.

7.1 - Transmission électronique

Si l'acte d'engagement est signé, le format PAdES doit être privilégié pour la facilité des échanges de toute la chaîne dématérialisée du département du Morbihan.

Date limite de remise du pli :

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. À ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. **C'est la date et l'heure de réception du pli sur la plateforme qui fait foi (« dernier octet »). Les plis dont le téléchargement s'est achevé hors délai ne peuvent être retenus pour analyse.**

Outil de signature électronique :

Aucun format de signature électronique n'est imposé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Un outil de co-signature intitulé « co-sign » est disponible sur le profil acheteur dans la rubrique « Aide/outils informatiques/autres outils » au format PAdES (un tutoriel de cet outil est joint au présent dossier). **Le département du Morbihan préconise fortement, l'utilisation du format PAdES qui est le mode de signature par défaut de la plateforme de dématérialisation du département "MégalisBretagne" pour la facilité des échanges de toute la chaîne dématérialisée.**

La commune de LANCIEUX accepte, temporairement, si le candidat retenu ne peut disposer dans les délais d'une signature électronique, que son offre électronique déposée sur le profil acheteur "MégalisBretagne" soit le scan d'un acte d'engagement papier, signé de manière manuscrite.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format PAdES, XAdES ou CAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat. Le format PAdES doit être privilégié pour la facilité des échanges de toute la chaîne dématérialisée du département du Morbihan.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (***) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://www.lsti-certification.fr/>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Le certificat de signature : Il doit être détenu par une personne ayant capacité à engager le candidat dans le cadre de la consultation. Il doit être valide au moment du dépôt de la candidature (en général une durée de validité de 3 ans) et installé sur le poste servant à déposer l'offre.

L'obtention d'un certificat de signature électronique peut a minima prendre plusieurs semaines. Si le candidat n'en possède pas, il peut toutefois déposer son offre.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.
N° du service de support est : **02 23 48 04 54**,
<https://services.megalis.bretagne.bzh/formulaire-de-contact-entreprise/>

Horaires du service de support : du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 ;
le vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30.

Un tutoriel d'utilisation de la plate-forme est disponible avec le lien suivant :
<https://marches.megalis.bretagne.bzh/?page=entreprise.EntrepriseGuide&Aide>
• **choisir le « guide utilisateur entreprise »**

En aucun cas, ce service de support n'est destiné à former les entreprises aux fonctions bureautiques usuelles.

Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 – EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 3 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Pour tous les lots, les critères de jugement des offres s'effectueront par ordre décroissant en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- 1/ La valeur technique de l'offre : 60% (0,60) ;
- 2/ Le coût des travaux : 40% (0,40) ;

1/ Valeur technique : valeur technique de l'offre notée sur 60 % (0,60), portant sur le mémoire technique et qui se détaille comme suit :

La pondération est exprimée en pourcentage. Chaque catégorie désignée ci-dessous sera appréciée en appliquant aux points maximums desdits éléments les coefficients suivants (multipliés par la valeur en %) :

1. Très satisfaisant : 1
2. Satisfaisant : 0,8
3. Moyennement satisfaisant : 0,5
4. Insatisfaisant : 0,1

A - Valeur technique - Apprécie à partir du mémoire justificatif comportant les points développés ci-dessous		60%
n° 1	Calendrier, organisation et installations de chantier - Transmission d'un programme d'exécution des ouvrages pour le lot concerné avec la durée prévisionnelle des phases - Notice sur les modes opératoires que l'entreprise envisage concernant son lot et les spécificités du chantier.	15%
n° 2	Sécurité et hygiène - Principales mesures prévues pour assurer le bon état des aires de chantier - Principales mesures prévues pour assurer la sécurité concernant les spécificités du chantier.	5%
n° 3	Matériaux - Identification des fournitures et transmissions des fiches techniques - Identification des types et de la provenances des matériaux - Transmission des délais de commande	15%
n° 4	Méthodologie et moyens matériels et humains L'entreprise détaillera : la méthodologie des opérations et les différents procédés d'exécution envisagés, les moyens matériels utilisés, la répartition de la main d'œuvre et le temps passé. L'entreprise détaillera en particulier les moyens humains qu'elle affectera pour son intervention tant sur le terrain qu'en atelier et l'encadrement des équipes (chef de chantier). Elle présentera également les interventions sous-traitées et les sous-traitants auxquels elle compte faire appel. L'entreprise présentera des références illustrées cohérentes avec le projet à l'étude et ses qualifications.	20%
n° 5	Démarche qualité et Démarche développement durable et sociale L'entreprise détaillera la démarche qualité et environnementale choisie pour le chantier	5%

Les valeurs en pourcentage de chaque sous critère de la valeur technique seront additionnés, pour obtenir la note de la valeur technique de l'offre.

2/ Prix des prestations : valeur « prix des prestations » de l'offre est notée sur 40% (0,40).

Après avoir exclu, le cas échéant, les offres non conformes, inacceptables ou inappropriée, le jugement du critère « prix des prestations » tiendra compte des écarts de prix avec l'offre la moins-disante. Le critère « Prix » est noté sur 40% avec :

Formule de notation du prix :

La notation du critère du prix des prestations se fera à l'aide de la formule suivante :

$((P_{min} / P) \times 0,40)$, P_{min} est le coût de l'offre de prix la moins élevée en dessous de l'estimatif, ou à défaut celui de l'estimatif ; et P est le coût de l'offre considérée, et 0,40 la pondération.

3/ Classement des offres

La somme des notes pondérées pour l'ensemble des critères permettra d'établir le classement final de l'ensemble des offres reçues en additionnant les deux critères : A) valeur technique + B) prix.

NOTE GLOBALE DE L'OFFRE = Note valeur technique A (60%) + Note prix B (40%)

Le total des notes sera ramené sur 10. L'offre la plus économiquement avantageuse sera celle qui obtiendra la meilleure note. En cas d'égalité des offres après pondération des critères, le prix (offre la moins élevée) sera privilégié.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Elles se dérouleront par phases successives, de manière à réduire le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8.3.1 : Attribution à titre provisoire :

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les éléments suivants :

* Les pièces visées aux articles R2143-7, R2143-8 et R2143-9 du Code de la Commande Publique à savoir notamment :

- Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents, dans les cas où ceux-ci ne peuvent être récupérés automatiquement par le département, conformément aux dispositions de l'article 113-14 du Code des Relations entre le Public et l'Administration.
- Les pièces prévues aux articles R.1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8254.2 à D.8254-5 du code du travail
- Un extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait Kbis, un extrait D1 ou un document équivalent (celui-ci sera automatiquement généré par e-Attestations sans dépôt requis par l'attributaire)
- Un certificat attestant de la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, délivré par l'association de gestion du fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés (ce document n'est à fournir que par l'attributaire ayant plus de 20 salariés)
- Le jugement de redressement judiciaire le cas échéant.

Selon les pièces déjà transmises par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché et toujours en cours de validité, l'acheteur ne sollicitera le candidat que pour les pièces manquantes. Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre, il devra, dans le même délai, produire ces mêmes pièces relatives à chacun des sous-traitants.

* L'attestation d'assurance responsabilité civile et/ou décennale

L'attributaire déposera ses attestations sur la plateforme en ligne mise à disposition gratuitement à l'adresse suivante : <https://declarants.e-attestations.com>

Il pourra toutefois, les adresser au pouvoir adjudicateur.

Les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

Si l'attribution a lieu l'année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle, celle-ci sera à remettre dans le même délai.

Pour la production des pièces demandées au candidat attributaire, celui-ci pourra se prévaloir des modalités particulières d'accès aux documents éventuellement définies à l'article « présentation des candidatures », en transmettant, dans le délai défini pour la transmission de ces pièces, les informations correspondantes.

8.3.2 : Remise d'un acte d'engagement signé :

Si le candidat retenu n'a pas remis au moment du dépôt de son offre, un acte d'engagement complété et signé, il lui sera demandé de le fournir suite à l'attribution du marché.

Si un candidat désigné comme attributaire a signé son offre dans un autre format, il sera invité à transmettre l'offre qu'il aura remise initialement, ou sa dernière offre en cas de procédure négociée, signée au format PAdES.

La Mairie de Lancieux accepte, temporairement, si le candidat retenu ne peut disposer dans les délais d'une signature électronique, que son offre électronique déposée sur le profil acheteur "MégalisBretagne" soit le scan d'un acte d'engagement papier, signé de manière manuscrite.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Rennes
Hôtel de Bizien - 3 Contour de la Motte - 35044 RENNES CEDEX CS 44416
Tél : 02 23 21 28 28 - Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus,

toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Rennes
Hôtel de Bizien - 3 Contour de la Motte - 35044 RENNES CEDEX CS 44416
Tél : 02 23 21 28 28 - Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.ta-rennes.juradm.fr/>

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics - 22 Mail Pablo Picasso - 44042 NANTES CEDEX CEDEX 1
Tél : 02 53 46 79 83 - Courriel : paysdl.ccira@direccte.gouv.fr